



CONSEIL GENERAL DE ROMAINMOTIER-ENVY

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 2 novembre 2010

Le Président Marc Benoit ouvre la séance et salue les personnes présentes, et tout particulièrement les nombreuses personnes souhaitant se faire assermenter, ainsi que la Municipalité. 23 personnes sont présentes, le quorum est largement atteint, d'autant que 2 membres du conseil ont annoncé leur démission : Mmes Sophie Lugon et Pierrette Baeriswyl. En plus de ces deux personnes, il excuse également Mmes et MM. Jean-Jacques Besson, Gérard Goumaz, Piotr Jaxa et Christine Zimmermann.

Ordre du jour

Il est accepté à l'unanimité, soit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2010
2. Assermentations éventuelles
3. Adhésion à l'Association régionale pour l'action sociale du Jura-Nord Vaudois
4. Arrêté d'imposition pour l'année 2011
5. Révision du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux et de son annexe
6. Election d'une commission pour le nouveau règlement du Conseil général
7. Election complémentaire
8. Propositions individuelles
9. Divers

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2010

- Point 5, l'intervention était de Magali Groux et non Magali Goumaz;
 - point 8, programme biodiversité : le budget de 12 millions est bien celui du canton de Vaud;
 - même point, le nouveau symbole graphique de la commune n'est pas orné de la rosace de Cluny, mais d'un symbole spécifique simplifié et figurant dans l'abbatiale.
- Ces points étant éclaircis, le procès-verbal est ainsi accepté à l'unanimité par l'assemblée.

2. Assermentations éventuelles

11 personnes souhaitent être assermentées ce soir. Après avoir lu la promesse, le Président procède aux assermentations suivantes : Mmes et MM. Désirée Clavel, Jonathan Clavel, Paul Jenny, Véronique Kinal, Camille Krafft, Frédéric Lutz, Raymond Marquis, Michèle Nielsen, Léo Piguet, Christine Simond et Jean-Claude Torelle. Ces personnes peuvent désormais participer pleinement aux discussions et aux votes.

3. Adhésion à l'Association régionale pour l'action sociale du Jura-Nord Vaudois

Le Municipal Yves Mouquin lit le préavis municipal n°2010-06.

Mme Marlène Rèzenne rapporte pour la commission de gestion. Puis le président ouvre la discussion.

M. Jacques-Henri Bichsel demande des éclaircissements concernant le point 5.3, soit le coût par commune. M. Mouquin précise que la cotisation de la nouvelle ARAS est de Fr. 250.- par tranche de 500 habitant-e-s, qui servent au fonctionnement du secrétariat de l'association. Romainmôtier-Envy ne paiera ainsi que Fr. 250.- par an.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le préavis est voté en bloc.

Le président redonne lecture des 5 points qui le composent. Le préavis est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

4. Arrêté d'imposition pour l'année 2011

Le syndic lit le préavis municipal n°2010-04.

Mme Rèzenne rapporte pour la commission des finances. Le président ouvre la discussion.

M. Mouquin confirme le chiffre de la facture sociale, fourni par le canton.

La discussion est ouverte, personne ne souhaite prendre la parole. Au vote, le conseil accepte le préavis à l'unanimité moins 4 abstentions.

5. Révision du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux et de son annexe

Le Municipal Olivier Rochat lit le préavis municipal n°2010-05.

M. Bernard Chezeau rapporte pour la commission des finances. Le président ouvre la discussion.

M. Adrien Guignard souhaite savoir comment est règlementé le cas spécifique du toit de l'église. M. De Icco lui répond qu'aucun article n'avait été prévu sur ce cas. Avec cette modification réglementaire, cela sera résolu.

M. Rémy Champion demande des explications sur la notion de raccordement direct ou indirect (art. 5). Le syndic explique que le raccordement est indirect lorsqu'une conduite privée est raccordée à la conduite publique.

A la demande de Mme Anne-Marie Besson si la facture est TVA comprise ou non, il lui est répondu qu'en-dessous de Fr. 100'000.-, comme ici, on est exonéré de TVA.

M. Bichsel demande des éclaircissements concernant les tarifications à Fr. 3,50./m³ et Fr. 2./m³. M. De Icco réaffirme que le tarif à Fr. 2./m³ est abrogé, car jamais appliqué. Il précise aussi que Fr. 3,50/m³ est le niveau de compétence accordé à la Municipalité pour tarifier. Il s'agit d'augmenter la marge de manœuvre de l'exécutif. Actuellement, on est bien à environ Fr. 2./m³.

M. Michel Gaudard précise qu'en 1994, l'actuelle règlement avait été élaboré sur la base d'un modèle fourni par le canton.

Le syndic précise que, s'agissant d'évacuation des eaux de pluie, il s'agirait de passer à un système de taxation selon la consommation, et non plus selon la surface de toit. M. Rochat complète qu'il est plus logique de taxer sur la base des eaux usées, plutôt que sur celle des eaux propres, comme l'eau de pluie.

M. Champion concluant que plusieurs taxations tomberaient, M. Rochat confirme. Mais cela serait compensé par une taxation plus équitable.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le conseil accepte le préavis à l'unanimité moins 1 voix contre et 3 abstentions.

6. Election d'une commission ad hoc pour le nouveau règlement du Conseil général

Le nouveau règlement du Conseil général est presque prêt. Il sera présenté au conseil lors de sa réunion de décembre prochain. Celui-ci doit élire une commission ad hoc afin de s'assurer que le texte est bien conforme aux règles et aux spécificités de la commune. Le Président propose les noms de 6 personnes qui composeraient cette commission :

- pour le bureau : David Chezeaux et Pierre Genier;
- pour la commission des finances : Steve Tombez et Michel Vincent;
- pour la commission de gestion : Bernard Chezeaux et Marlène Rèzenne.

M. David Chezeaux souhaite savoir au préalable combien de séances cela représenterait. Selon le syndic, il ne reste plus grand travail. Il est vraiment nécessaire que ce règlement soit revu, mais il n'y a pas urgence au point que cela soit définitivement bouclé en décembre. Cela est laissé à l'appréciation du conseil.

Mme Rèzenne propose que la commission se réunisse déjà une fois pour évaluer la masse de travail et, partant, du délai pour finaliser ce texte avant de le présenter au Conseil général. MM. Chezeaux (Bernard) et Genier soutiennent cette proposition.

Les personnes proposées acceptent de siéger dans cette commission. Au vote, le conseil approuve la constitution de cette commission ainsi constituée, avec le programme de travail proposé ci-dessus.

Le syndic précise que le travail ne sera pas énorme, vu la faible marge de manœuvre laissée aux communes en la matière. La mouture du texte sera fournie au plus vite aux commissaires. Sans doute vers mi-novembre. M. Vincent propose que le président convoque lui la commission. Selon M. De Icco, il s'agira bien du règlement du conseil, basé sur un règlement-type. Des points spécifiques peuvent être introduits.

A la question de principe de M. Guignard si d'autres personnes souhaitent participer à cette commission, aucun-e volontaire ne s'annonce.

7. Election complémentaire

Compte tenu de la démission de Sophie Lugon du Conseil général, celui-ci doit lui trouver un-e remplaçant-e en tant que déléguée à l'ORPC (Office régional de la protection civile). Municipal en charge de la PCi, M. Michel Chabloz décrit le mandat. L'ORPC est dirigée par un comité, dont il est membre. Le comité rend compte deux fois par an à une assemblée régionale, composée de délégué-e-s des conseils des communes du district. C'est de cette délégation dont il s'agit ce soir. L'on propose M. Adrien Guignard, lequel accepte le rôle avec honneur et joie. Il est élu par acclamation.

8. Propositions individuelles

Un courrier est parvenu au Président, émanant de M. Michel Blanc.

Il se décline en 2 parties distinctes :

(1)

M. Blanc juge la route de Moiry très pratique pour se rendre du côté de Genève tout en évitant les axes routiers surchargés. Cette route n'est pas déneigée et est ainsi interdite en cas de d'enneigement. Il souhaite que l'on revoie cela

Le Président donne la parole au Syndic. M. De Icco relève que l'ensemble de la signalisation communale doit être revue ; mais la décision finale n'a pas encore été prise pour ce tronçon. MM. Rochat et Chabloz abondent en décrivant les difficultés du déneigement de cette route et les tracas des agriculteurs du fait des voitures ayant quitté la route durant l'hiver et dont on retrouve des morceaux divers éparpillés dans les champs voisins. La Municipalité est d'accord que cette route est très commode, mais sa configuration n'est pas simple à régler.

Cinq personnes soutiennent la proposition de M. Blanc. Le conseil entre ainsi en matière.

M. Blanc ne souhaite pas que le déneigement soit fait, il propose de modifier l'indication des panneaux routiers, pour éviter que les personnes passant par là en hiver ne se mettent pas en infraction.

Une discussion est engagée, dont il ressort que la Municipalité doit réfléchir à la manière de régler cela, en coordination avec la commune de Moiry. Une proposition concrète sera présentée lors de la prochaine réunion du conseil.

(2)

M. Blanc juge la situation du village de Romainmôtier inquiétante : des projets qui n'avancent pas (transformation de l'ancien EMS en hôtel), des services qui disparaissent (épicerie) ou s'appauvrissent (Poste), les bus sont de plus en plus rares, etc. Il a le sentiment que le Conseil général est tenu à l'écart des prises de décisions à ce niveau et que le village se meurt. Il propose que le Conseil général soit représenté dans tout comité étudiant l'avenir urbanistique de la Commune, par au moins un membre de la commission d'urbanisme.

M. De Icco répond que si le projet d'hôtel est actuellement en panne, cela relève de la responsabilité des responsables de celui-ci, dont la Municipalité n'est pas. Le projet est porté par l'ADNV.

Concernant le village même et le vallon d'une façon plus générale, une vaste réflexion est actuellement engagée, dans le cadre du plan-directeur cantonal. Le Vallon du Nozon est l'un des sites sélectionnés pour servir de laboratoire du développement par la Confédération. Le projet s'intitule "Romainmôtier.2020", le nom évoquant le bourg devant servir de levier économique du projet, afin de trouver les fonds nécessaires à la réalisation des projets qui se dégageront de cette réflexion. Il est question notamment de la création d'un écoquartier vers la gare, ce qui permettrait de se prémunir plus efficacement contre l'éventuelle création d'une carrière vers le Fochau (cf. procès-verbal du 22 juin).

Concernant le projet d'hôtel d'une centaine de chambres, l'ADNV analyse actuellement la pertinence du projet.

Les résultats de ces cogitations seront bien entendu présentés au Conseil général lorsqu'on en saura un peu plus.

Sur la question des commerces, le Syndic regrette bien sûr ces fermetures sont regrettables mais relèvent surtout de la conjoncture. L'épicerie, récemment fermée, sera remplacée par une autre au plus vite. Quant à la Poste, la bagarre avec l'ex-régie fédérale a déjà eu lieu. Celle-ci voulant au départ se contenter d'une simple représentation dans l'épicerie, le résultat actuel est franchement satisfaisant (surtout avec l'épicerie fermée !). Il semblerait même que La Poste cherche à développer à

nouveau son office de Romainmôtier. Le Syndic n'a pas vraiment le sentiment que le village se meurt. Mais il est tout à fait d'accord pour que la Municipalité soutienne les commerces.

La diminution du nombre de bus est effectivement regrettable. Mais ce point est inclus dans la réflexion "Romainmôtier.2020" et on cherche des solutions de développement. Par ailleurs, un office du tourisme est en projet à la Porterie, qui permettrait de pérenniser l'exposition actuelle. De même, la Maison des moines fait l'objet d'une réflexion avec les services cantonaux en vue d'y créer un musée.

Le Conseil général n'est pas tenu à l'écart. Mais la Municipalité ne veut et ne peut l'associer qu'à des projets aboutis. Par ailleurs, la proposition de M. Blanc d'associer plus étroitement le conseil aux discussions en cours se heurte à des considérations légales dues à la séparation des pouvoirs et des compétences. La Municipalité est toutefois attentive à l'associer autant que possible.

Le Président abonde quant au rôle du Conseil général ne prenant position que sur des projets aboutis, cas échéant sur la base de ses commissions.

M. Blanc estime que le Syndic a largement répondu à ses préoccupations et il retire sa proposition.

Le Président ouvre tout de même la discussion.

M. Gaudard relève que l'on travaille à "Romainmôtier.2010" depuis des années. Il s'agit d'un laboratoire démontrant la viabilité de tels projets culturels et patrimoniaux. Les objectifs sont atteints. Les projets sont salués par l'assemblée.

M. Adrien Guignard admet l'importance de ces questions culturelles et de développement mais exprime sa préoccupation quant aux besoins plus quotidiens de la population, telle l'épicerie. La Municipalité en prend bonne note et confirme qu'elle agira en ce sens.

9. Divers

Communications de la Municipalité :

- Tout d'abord, une bonne nouvelle : le chemin de la Bretenaise pourrait être réalisé en 2011;
- projet de carrière vers le Fochau : l'Association pour la protection du Pied du Jura a été contactée. Actuellement, le canton n'aurait été interpellé par aucun projet, le flou règne. La Municipalité agit dans l'intérêt des habitant-e-s du quartier;
- Champbaillard : les travaux sont en cours. Par contre, la baisse du nombre de locations est confirmée. Toutefois, l'abri PCi pourrait être loué deux fois en 2011 par l'armée;
- épicerie : comme déjà évoqué, la tenancière a dénoncé son bail avec effet immédiat. En cause : des problèmes d'humidité. Le cas sera porté devant le Tribunal des baux et on ne se parle plus que par avocats interposés. La Municipalité tâche de trouver rapidement une autre épicerie pour ce local;
- prochain Conseil général : la date n'est pas encore certaine, mais aura sans doute lieu le 7 ou le 14 décembre. On traitera en particulier du budget 2011;
- élections : communales au printemps 2011 et cantonales en 2012. M. Gaudard demande quelles sont les intentions des actuels Municipaux pour un éventuel nouveau mandat. Pour le moment, ceux-ci n'ont pas encore de position officielle;
- noms des rues et numérotation des maisons : la procédure est terminée. Les plaques seront à apposer sur les maisons en 2011. Quelques noms de rues ont dû être changés.

M. Michel Vincent s'inquiète de l'avancée de la forêt près du battoir. Le Syndic précise que, selon la loi, une zone ou la forêt n'aurait pas été contenue est affectée en zone forestière. M. Vincent s'inquiète et demande que l'on intervienne. Le Syndic va vérifier si la parcelle concernée est privée ou publique, afin de déterminer les responsabilités. Mais il craint que le lieu en question soit déjà cadastré en zone forêt. Il vérifie et tiendra le conseil au courant.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les participant-e-s pour leurs interventions et clos les débats à 22h05.

Le Président

Le secrétaire